

**DIMANCHE**
JUIN De 8h à 18h
Centre ville, place du village
21**Fiche d'inscription à remplir.**→ **ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS DU 21 JUIN 2026 Personne physique**

✓	<i>Je coche mon emplacement.</i>		
5 Mètres	10 Mètres	15 Mètres	20 Mètres
15€	30€	45€	60€

Je remplit mon inscription titulaire de l'emplacement.

NOM	PRENOM	TELEPHONE portable	ADRESSE complète
Titulaire de la pièce d'identité N°			
Délivrée le par			
Déclare sur l'honneur : Fait à			SIGNATURE
le / / 2026			

Ci-joint règlement de _____ € pour mon emplacement choisi.**Attestation devant être postée par lettre à l'organisateur****COMITE DES FETES HOTEL DE VILLE MAIRIE 31410 LAVERNOSE LACASSE****Articles :**

1. Le vide grenier est organisé par le comité des fêtes du village (par arrêté domaine public) 2026
2. Accueil des exposants de 6h à 8h tirage au sort des emplacements avec un véhicule/emplacement (POUR LA SECURITE DU PUBLIC PRESENT aucun départ autorisé avant 17h sans l'accord des organisateurs) Ouverture au public de 8 heures à 18 heures lieu parc du château centre-ville place du village
3. Les règlements sont débités avant la manifestation (chèque) à l'ordre du comité des fêtes de Lavernose Lacasse
4. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété ainsi que votre règlement.
5. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'événement et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée ».
6. Il faudra veiller à laisser votre emplacement propre. Il est formellement interdit d'allumer un feu ou d'utiliser un barbecue.
7. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels. Les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 03 JUIN 2026 date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.
8. En cas de circonstances graves, d'intempéries, le vide grenier sera reporté à une date ultérieure ou annulé. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
9. Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
10. Toute personne ne respectant pas le présent règlement seront priées de quitter le stand sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.